

Les randonnées sont identifiées suivant 2 codes de difficulté :
Pénibilité et Technicité, ainsi que par d'autres éléments importants

► **Pénibilité**

P1 : chemin sur terrain souple , ou faiblement pierreux, dénivelé inf. à 300 m , pentes douces

P2 : long trajet (17 à 20 km) sur chemins pierreux ou ravinés , obstacles naturels facilement franchissables, ou distance inférieure mais de dénivelé compris entre 300 m et 500 m , à pentes assez raides

P3 : trajet sup. à 20 km ou parcours avec passages rendus difficiles par la végétation, les ravinements, les obstacles naturels et à dénivelé important , sup.à 500 m

► **Technicité**

T1 : pas de difficulté technique, éventuellement passages en balcons non escarpés

T2 : passages nécessitant l'aide des mains et faisant appel à un bon équilibre, à l'agilité, à la force (ressauts, gués, fossés, éboulis , lapiaz , fortes descentes ...)

T3 : passages de ressauts rocheux parfois longs et délicats, le cas échéant équipés de câbles, de chaînes ou de cordes; ces passages nécessitent une grande concentration et doivent être déconseillés aux randonneurs sujets au vertige et/ou inexpérimentés

► **Autres éléments importants**

Distance : donnée à titre indicatif, l'animateur ayant quelquefois la possibilité de moduler en fonction du déroulement de la randonnée, avec l'assentiment des participants

Temps de parcours : donné à titre indicatif, basé sur la distance, la pénibilité et la période de l'année.

Dénivelé positif cumulé : il s'agit de l'addition des différents parcours en montée lors de la rando; ne pas confondre avec l'altitude .